

Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2022

Une nouvelle baisse, principalement liée à la diminution du soutien au revenu

En 2022, les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail atteignent 178,7 milliards d'euros (Md€). La baisse entamée en 2021 se poursuit (-7,7% en 2022 en euros constants, après -2,6%), mais les dépenses demeurent supérieures à leur niveau d'avant-crise. Cette diminution est portée par le recul des dépenses en faveur du soutien au revenu, qui baissent de 29% sur un an pour atteindre 45,6 Md€. Cette évolution s'explique notamment par la fin du recours massif à l'activité partielle et, dans une moindre mesure, par le repli des dépenses d'assurance chômage.

Au contraire, les dépenses d'incitation à l'embauche, qui représentent 87,7 Md€, sont en hausse de 3%, la masse salariale progressant sous l'effet notamment des créations d'emplois et des revalorisations du Smic liées à l'inflation. Les dépenses en faveur de la formation professionnelle augmentent de 5%, à 27,7 Md€, sous les effets de l'augmentation des effectifs en apprentissage et de la prolongation de l'aide exceptionnelle. Moins importantes, les dépenses d'incitation à l'activité et d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi s'élèvent respectivement à 11,1 Md€ (-4%) et 6,5 Md€ (-1%).

Les dépenses pour les politiques en faveur de l'emploi et du marché du travail s'élèvent à 178,7 milliards d'euros (Md€) en 2022 et se répartissent entre différents moyens d'action : inciter à l'embauche en abaissant le coût du travail pour l'employeur (87,7 Md€), soutenir le revenu en cas d'absence d'emploi ou de réduction d'activité (45,6 Md€), financer des formations (27,7 Md€), favoriser l'activité en encourageant les personnes sans emploi à commencer ou reprendre une activité professionnelle (11,1 Md€), ou encore accompagner les personnes en recherche d'emploi (6,5 Md€) (schéma). Ces politiques sont mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, les organismes paritaires et les associations remplissant des missions de service public (par exemple France Travail, ex-Pôle emploi) (encadré).

En 2022, ces dépenses reculent de 7,7% en euros constants sur un an (après -2,6% en 2021) mais demeurent supérieures à leur niveau d'avant-crise (154,4 Md€ courants en 2019, [tableau A en ligne](#)). Les incitations à l'embauche sont le premier poste de dépense en faveur de l'emploi et du marché du travail (49% du total), en hausse de 3% en euros constants (tableau 1), en lien avec les créations d'emploi et les hausses des salaires de 2022. Le soutien au revenu baisse de 29% en euros constants, alors qu'il avait connu une forte hausse en 2020 consécutive, notamment, à la mise en place de l'activité partielle. Il représente désormais 26% du montant total des dépenses en 2022 (contre 30% en 2019). La formation professionnelle représente 16% des dépenses en 2022 et reste dynamique (+5% sur un an, après +33% l'année précédente). Les incitations à l'activité et l'accompagnement des personnes en recherche d'emploi, qui représentent respectivement 6% et 4% du total des dépenses, diminuent de 4% et 1% en euros constants en 2022.

Des dépenses de soutien aux revenus en forte baisse et atteignant un niveau inférieur à celui d'avant la crise sanitaire

Après une nette augmentation en 2020 (+65% en euros constants), les dépenses de soutien au revenu reculent pour la seconde année consécutive en 2022 (-29% en euros constants, après -22% en 2021). Elles atteignent 45,6 Md€ en 2022, un niveau inférieur à celui d'avant la crise (46,9 Md€ en 2019).

Cette évolution est portée par deux fortes baisses, celle des dépenses en faveur de l'activité partielle et celle des allocations chômage et autres allocations pour personnes en recherche d'emploi (respectivement -90% et -16% en euros constants). À la suite de la reprise de l'activité économique, le recours à l'activité partielle se réduit très nettement, avec un montant de dépenses à hauteur de 1,2 Md€. Ce dernier prend en compte l'ouverture du dispositif, début 2022, aux entreprises dont

Politiques en faveur de l'emploi
178,7 Md€

	Pour inciter à l'embauche	Pour soutenir le revenu en cas d'absence d'emploi ou de réduction d'activité	Pour former	Pour inciter à l'activité
Champ de la publication	87,7 Md€ (49% des dépenses) <ul style="list-style-type: none"> Allègements de cotisations Aides sectorielles et géographiques Contrats aidés 	45,6 Md€ (26% des dépenses) <ul style="list-style-type: none"> Allocation chômage Activité partielle Préretraite 	27,7 Md€ (16% des dépenses) <ul style="list-style-type: none"> Alternance Contributions légales des entreprises pour la formation Formation des Régions et de France Travail (ex-Pôle emploi) 	11,1 Md€ (6% des dépenses) <ul style="list-style-type: none"> Prime d'activité Aide à la création ou à la reprise d'entreprises (ACRE)
	Pour accompagner les personnes en recherche d'emploi : France Travail (ex-Pôle emploi), missions locales... 6,5 Md€ (4% des dépenses)			
Hors du champ de la publication	<ul style="list-style-type: none"> Autres aides aux entreprises non directement ciblées sur l'emploi* ... 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu de solidarité active (à la frontière du champ emploi et social) ... 	<ul style="list-style-type: none"> Formation des agents de la fonction publique Formation issue des versements volontaires et conventionnels des entreprises ou financées par les ménages 	<ul style="list-style-type: none"> Autres aides à la création d'entreprise ...

* Ces aides n'ont pas pour objectif premier de soutenir l'emploi mais plus généralement de soutenir l'activité de l'entreprise (par exemple : prêts garantis par l'État et fonds d'urgence TPE-PME).

l'activité est affectée par les conséquences économiques du conflit en Ukraine. Les dépenses liées à l'allocation d'Aide au retour à l'emploi (ARE), qui s'élèvent à 36,8 Md€, diminuent également. Ce recul s'explique par la reprise de l'emploi et le durcissement des règles à l'entrée du dispositif, notamment l'allongement de la condition d'affiliation et la réforme du salaire journalier de référence (SJR). En décembre 2021, la durée d'affiliation minimale pour ouvrir un droit à l'assurance chômage passe de 4 à 6 mois. En conséquence, la baisse du nombre de bénéficiaires de l'ARE est plus importante que celle du nombre de demandeurs d'emploi observée en 2022 [2].

En mars 2022, la mise en place du contrat d'engagement jeune (CEJ), qui se substitue progressivement à la Garantie jeunes, conduit à verser un montant d'allocations comptabilisées dans les dépenses en soutien au revenu à hauteur de 354 millions d'euros (M€) sur l'ensemble de l'année.

Une hausse des dépenses d'incitation à l'embauche, portées par les allègements généraux du coût du travail

En 2022, la poursuite du rebond économique après la crise sanitaire conduit à une augmentation de 3% en euros constants des dépenses d'incitation à l'embauche par rapport à 2021. Le premier poste de dépenses concerne les mesures générales d'allègement du coût du travail, qui s'élèvent à 70,6 Md€, en hausse de 9% sur un an en euros constants. Les allègements

généraux sur les bas salaires progressent notamment de 13% pour atteindre 35,9 Md€. Cette hausse est due principalement à la croissance de la masse salariale du secteur privé (+8,7% entre 2021 et 2022 [3]), portée notamment par la progression de l'emploi et les revalorisations successives du Smic déclenchées par le niveau élevé de l'inflation.

Au cours de l'année 2022, en plus de la revalorisation automatique du mois de janvier, le Smic est relevé par deux fois (en mai et août), conduisant à un rehaussement total de 5,6%. Cette hausse conduit à une augmentation mécanique des dépenses d'allègement, le barème étant indexé sur le Smic à la fois pour les seuils et pour les montants : pour un salarié rémunéré au Smic, le montant d'exonération augmente de la même façon que le Smic. Par ailleurs, la progression moyenne des salaires a été moindre que celle du Smic en 2022 (3,9% pour le salaire mensuel de base – SMB), ce qui contribue à l'augmentation des dépenses d'allègement : un salarié éligible aux allègements généraux dont le salaire progresse moins rapidement que le Smic voit en effet son taux d'exonération augmenter, ce qui implique des dépenses supplémentaires. Par ailleurs, les seuils des dispositifs ont également augmenté avec le Smic, ce qui a pu rendre éligibles des salariés qui ne l'étaient pas jusqu'alors et contribuer également à une augmentation de la dépense totale. Au total, les hausses sont plus importantes pour les allègements sur les bas salaires (inférieurs à 1,6 Smic), de 13% en euros constants, que pour la réduction du taux de cotisation maladie (+6%, valable jusqu'à 2,5 Smic) et la réduction du taux de cotisations familiales (+4%, valable jusqu'à 3,5 Smic).

TABLEAU PRINCIPAL | Dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail en 2022

En millions d'euros courants, évolution en euros constants (en %)	2021 (en M€ courants)	2022 (en M€ courants)	Évolution 2021-2022 (en %, en euros constants)
INCITATION À L'EMBAUCHE	80 622	87 747	3
Mesures générales d'allègement du coût du travail	61 466	70 568	9
Réduction du taux de cotisation maladie (bascule CICE)	21 112	23 527	6
Réduction du taux de cotisations familiales (Pacte de responsabilité)	8 723	9 567	4
Allègements généraux sur les bas salaires	30 254	35 875	13
Réduction générale des cotisations patronales de sécurité sociale	20 318	24 346	14
Réduction générale des cotisations patronales d'assurance chômage et de retraite complémentaire	9 348	11 165	14
Réduction générale des cotisations patronales des contributions au Fonds national d'aide au logement (FNAL) et à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)	588	364	-41
Exonérations de cotisations patronales sur les heures supplémentaires pour les entreprises de moins de 20 salariés	600	700	11
Réduction du taux de cotisation maladie des travailleurs indépendants	777	899	10
Mesures d'exonérations sur certaines zones géographiques	1 721	1 880	4
Mesures d'exonérations sur certains secteurs économiques	8 301	8 946	2
Services à la personne, emplois familiaux	7 922	8 344	0
Secteur agricole	379	602	51
Mesures d'allègement de cotisations sociales en réponse à la crise sanitaire (exonérations "Covid", aide au paiement, etc.)	3 519	1 144	-69
dont exonérations de cotisations employeurs	1 319	196	-86
dont aide au paiement de cotisations	1 503	746	-53
Aides à l'emploi de publics vulnérables	3 388	3 026	-15
Insertion par l'activité économique (IAE)	1 284	1 359	1
dont aides au poste	1 046	1 185	8
Contrats aidés (Parcours Emploi-Compétences, Contrats Uniques d'Insertion, Emplois d'Avenir, contrats d'avenir, contrats de génération)	918	1 187	23
Aides aux contrats de professionnalisation	318	300	-10
dont aide exceptionnelle (crise sanitaire)	297	263	-16
Aide à l'embauche des jeunes (AE) - Mesure exceptionnelle (crise sanitaire)	735	44	-94
Aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche de travailleurs handicapés (AMEETH) - Mesure exceptionnelle (Crise sanitaire)	31	16	-50
Autres (emplois francs, Allocation temporaire dégressive)	102	118	10
Emploi protégé, réadaptation et handicap	2 227	2 183	-7
INCITATION À L'ACTIVITE	10 950	11 104	-4
Incitations financières à l'emploi	9 849	10 033	-3
dont prime d'activité	9 848	10 032	-3
Aides à la création d'entreprise	1 101	1 071	-8
dont aide à la création ou à la reprise d'une entreprise (Acre)	615	475	-27
SOUTIEN AU REVENU EN CAS DE PERTE D'EMPLOI OU DE REDUCTION D'ACTIVITE	61 180	45 647	-29
Allocations chômage et autres allocations pour personnes en recherche d'emploi	50 550	44 494	-16
Allocation d'aide au retour à l'emploi (Are)	41 476	36 801	-16
Allocation de solidarité spécifique (ASS)	3 288	3 100	-10
Allocation de sécurisation professionnelle (ASP)	1 460	955	-38
Prime exceptionnelle permittents - Mesure exceptionnelle (crise sanitaire)	1 017	-	-100
Contrat d'engagement jeunes - Allocation	-	354	-
Autres (Allocation équivalent retraite, Allocation garantie jeunes, allocation Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie, droits des chômeurs non indemnisés à l'assurance vieillesse, Allocation pour les Travailleurs Indépendants, Allocation temporaire d'attente, Aide aux allocataires en fin de droits, Aide aux jeunes en AIJ et APEC)	3 310	3 284	-6
Activité partielle	10 630	1 153	-90
Préretraites	0	0	-82
FORMATION PROFESSIONNELLE	24 986	27 720	5
Formation professionnelle hors alternance	12 121	12 556	-2
Allocations et aides à la formation	4 343	4 196	-8
Aide au retour à l'emploi - formation (Aref), rémunération de fin de formation (RFF) et rémunération des formations de France Travail (RFPE)	2 936	2 901	-6
Rémunération des stagiaires (État et Régions)	770	801	-1
Autres (Contrat de Sécurisation Professionnelle, Aides aux frais associés à la formation, droits à l'assurance vieillesse au titre de la formation professionnelle, crédit d'impôts pour la formation du chef d'entreprise, rémunération du Compte Personnel de Formation)	637	494	-26
Formation institutionnelle - Coûts pédagogiques	7 009	7 586	3
Stages de formation financés par les Régions	2 425	2 685	5
Formations conventionnées par France Travail	797	805	-4
Formations en faveur des personnes en emploi financées par les contributions légales des entreprises	1 441	1 324	-13
Compte personnel de formation (CPF)	2 119	2 543	14
Autres (Droit individuel à la formation CDD, Contrat de volontariat pour l'insertion, Écoles de la 2 ^e chance ...)	227	228	-5
Formation sur le lieu de travail	769	774	-4
Préparation opérationnelle à l'emploi (POE)	233	349	42
Conventions du Fonds national de l'emploi (FNE) en faveur de la formation	397	293	-30
Autres (Action de Formation Préalable au Recrutement, HOPE, Pro A, Valorisation des acquis de l'expérience, Formation en SIAE)	139	133	-9
Investissements et subventions aux organismes de formation	1 467	1 617	5
Alternance	11 397	13 547	13
Apprentissage (y compris aides à l'embauche)	10 750	12 995	15
dont aide exceptionnelle à l'apprentissage (crise sanitaire)	3 326	4 060	16
dont dépenses de fonctionnement (NPEC...)	6 269	7 535	14
Contrats de professionnalisation (hors aides à l'embauche*)	647	552	-19
ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN RECHERCHE D'EMPLOI	6 207	6 477	-1
Prestations de services du service public de l'emploi (SPE)	5 688	5 977	0
France Travail (ex-Pôle emploi)	4 854	4 991	-2
Mission locale et permanence d'accueil, d'information et d'orientation	642	758	12
Autres SPE (Cap emploi, Apec, expérimentations sur la remobilisation des publics vulnérables)	192	228	13
Services d'accompagnement	385	402	-1
Accompagnement des jeunes (garantie jeunes, promo 16-18, objectif premier emploi, prépa apprentissage, CEJ)	275	254	-12
Autres (Contrat de Sécurisation Professionnelle, Prépa compétences, aides à la mobilité France Travail, CIVIS, ANI Jeunes)	111	147	26
Autres activités du service public de l'emploi (administration)	134	99	-30
Total en millions d'euros courants	183 946	178 694	-7,7
Total en points de PIB	7,4 %	6,8 %	
Total en millions d'euros constants 2022	193 554	178 694	
PIB	2 502 118	2 639 092	
Coefficient de passage en euros 2022	0,950	1,000	

* Les aides à l'embauche des contrats de professionnalisation sont classées dans la partie « Aide à l'emploi de publics vulnérables » de la catégorie « Incitation à l'embauche ». Note : les dépenses sont classées par type d'action. Un dispositif mobilisant plusieurs leviers peut donc être réparti entre plusieurs rubriques.

Lecture : en 2022, les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail s'élèvent à 178,7 milliards d'euros, en baisse de 7,7% par rapport à l'année précédente (en euros constants).

Champ : France ; dépenses en faveur des politiques de l'emploi et du marché du travail (hors formation de la fonction publique), en droit constaté et financeur final.

Source : Dares - Base PMT, Rapport de la Commission des comptes de la Sécurité sociale.

ENCADRÉ • Les dépenses pour l'emploi et le marché du travail

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail couvrent l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre des politiques menées en faveur de l'emploi et du marché du travail. Elles peuvent être regroupées en quatre leviers principaux permettant de faciliter l'insertion et le maintien sur le marché du travail.

Les incitations à l'embauche comprennent les allègements du coût du travail, certaines exonérations sectorielles et géographiques, les aides à l'embauche ponctuelles et les aides au poste, plus pérennes.

Le soutien au revenu en cas d'absence d'emploi ou de réduction d'activité, principalement composé de l'assurance chômage, comprend des mesures qui ont essentiellement pour but de compenser l'absence de revenu des personnes éloignées ou exclues du marché du travail.

La formation inclut les coûts pédagogiques et les rémunérations

de formation, pour les formations sur le lieu de travail et l'alternance.

Les incitations à l'activité correspondent à des mesures d'aides financières directes aux personnes afin d'encourager, au niveau individuel, la reprise d'une activité, qu'elle soit salariée ou non.

Parmi ces quatre leviers, les incitations à l'embauche, le soutien au revenu et la formation peuvent être administrés partiellement ou totalement par des opérateurs participant au Service public de l'emploi (SPE), comme France Travail (ex-Pôle emploi), les missions locales, Cap emploi ou encore l'Association pour l'emploi des cadres (Apec). Ces structures peuvent proposer également des services d'accompagnement des personnes en recherche d'emploi.

Les dépenses en faveur de l'emploi et du marché du travail sont dans la mesure du possible comptabilisées en droit constaté et rattachées au financeur final.

Ces augmentations sont néanmoins en partie compensées par la réduction des dépenses des mesures d'allègements de cotisations sociales en réponse à la crise sanitaire (-69 % en euros constants, soit 1,1 Md€ en 2022), en raison de la fin des dispositifs courant 2022.

Une augmentation continue des dépenses en faveur de l'apprentissage

Les dépenses concernant la formation professionnelle sont une nouvelle fois en hausse (+5 % en euros constants) et s'élèvent

à 27,7 Md€ en 2022. Elles sont principalement portées par l'apprentissage, avec des dépenses à hauteur de 13,0 Md€ (+15 % en euros constants, après +56 % l'année précédente). L'évolution tient à l'augmentation du nombre d'apprentis [4] ainsi qu'au maintien de l'aide exceptionnelle (4,1 Md€ en 2022, +16 % en euros constants).

Les dépenses en lien avec le Compte personnel de formation (CPF) sont une nouvelle fois en hausse (+14 % en euros constants) et s'élèvent en 2022 à 2,5 Md€. Cette augmentation est toutefois bien inférieure à celle observée l'année précédente, où les dépenses étaient passées de 0,9 Md€ en 2020 à 2,1 Md€ en 2021. ●

Ismaël Ramajo, Quentin Villemain, Mathilde Valéro, Sarah Urbano (Dares)

Pour en savoir plus

[1] Vie publique (2022), « [Loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#) », Panorama des lois, décembre.

[2] Unédic (2023), « [Les indicateurs clés du chômage](#) », Chiffres clés, février.

[3] Urssaf caisse nationale (2023), « [En 2022, les allègements de cotisations sociales des employeurs du régime général représentent 73.6 milliards d'euros, en hausse de 13.1 % sur un an sous l'effet de la dynamique des bas salaires](#) », *Stat'UR Bilan*, n° 366, juillet.

[4] Plé A. (2024), « [L'apprentissage en 2022](#) » *Dares Résultats* n° 10, janvier.

Directeur de la publication
Michel Houdebine

Directrice de la rédaction
Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction
Thomas Cayet, Sabine Clerc

Maquettistes
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

Mise en page
Dares, ministère du Travail,
de la Santé et des Solidarités

Réponses à la demande
dares.travail-emploi.gouv.fr/contact

Contact presse
Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

ISSN 2267 - 4756

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE
PUBLIQUE